

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

**PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 19 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars 2025 à 20h30,

Le Conseil Municipal de la commune de LA SURE EN CHARTREUSE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale datée du 13 mars 2025,

Sous la présidence de Virginie RIVIERE, maire de la commune de LA SURE EN CHARTREUSE,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents :

Virginie RIVIERE, Laurence FOËX-MIRAVALLS, Anne-Marie GENEVE, Christian SAUZEAT, Stéphane BUGNON, Fabrice BERNARD-GUELLE, Jean VEDEL, Jean-Luc DELPHIN, Edouard GENEVE, Benoit GRANGEON, Frédéric FRAUDEAU, Sophie DEHU-LELEU, Albin RIBEIRO, Fabien REVERDY

Absents et excusés :

Jean-François BETEAU donne pouvoir à Virginie RIVIERE

Laurence ESCALLIER donne pouvoir à Laurence FOËX

Lydie BUISSIERE donne pouvoir à Fabrice BERNARD-GUELLE

Jean-Christophe LEVEQUE donne pouvoir à Anne-Marie GENEVE

Absents :

Gauthier FOURNEL

Virginie RIVIERE vérifie et confirme que le quorum est atteint, la séance ouvre à 20h40

Secrétaire de séance : Jean VEDEL est élu à l'unanimité

Le procès-verbal de la séance du 17 février 2025 est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- 1 – Décisions du Maire prises en application de son pouvoir de délégation
- 2 – Adoption du plan de financement des travaux « Place et square de St Julien de Ratz »
- 3 – Adoption du plan de financement des travaux « Allée du jardinet et place de l'Eglise »
- 4 – Attribution du marché « Centre village de St Julien de Ratz » lot 1 : terrassement, voirie et réseaux
- 5 – Attribution du marché « Centre village de St Julien de Ratz » lot 2 : aménagements paysagers
- 6 – Attribution de la mission coordination SPS sur l'aménagement du « Centre village de St Julien de Ratz »
- 7 – Attribution des travaux pour mise en place d'un garde-corps sur mur de soutènement de la cure de Pommiers
- 8 – Validation complémentaire de l'adressage
- 9 – Points divers

Objet : 2025-08 Décisions du Maire prises en application de son pouvoir de délégation

Madame le Maire vous indique les derniers devis signés :

- INFOSIG : 816 € TTC mise à jour du PLU sur Géoportail urbanisme suite aux zonages d'assainissement



- CES : 1 020 € TTC, fabrication d'un bac inox pour le bar de la MTL
- OPTIC 2000 : 1 137 € TTC, lunettes professionnelles pour un agent technique

Objet : 2025-09 Adoption du plan de financement des travaux « Place et square de St Julien de Ratz »

Madame le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal du 26 février 2024, il a été adopté les travaux :

- D'aménagement de la route départementale afin d'en assurer sa sécurisation
- De création d'un abri de bus
- D'aménagement de la route d'accès à la mairie et son stationnement
- D'aménagement d'une partie de la route du Saquet dans son revêtement et son stationnement

Ces travaux commenceront début mai 2025, il reste aux élus de prendre la décision d'attribuer une entreprise sur les lots 1 et 2, ce qui sera proposé ce soir.

Madame le maire propose dans le prolongement de ceux-ci, d'aménager la place de la mairie ainsi que son square.

Le projet et le descriptif des travaux réalisés par la société Alp'études vous ont été présentés en réunion préparatoire.

Ces travaux s'ils sont adoptés, débuteront en septembre 2025 pour se terminer fin décembre 2025.

Le plan de financement ajusté de cette phase 2 tranche optionnelle 1, suite à l'appel d'offres se présente ainsi :

	Tranche ferme à titre d'information	Tranche optionnelle 1	TOTAUX
DEPENSES INV	HT	HT	
lot 1 /	92 522,63 €	67 920,87 €	
lot 2 /	91 179,48 €	169 516,30 €	
moe alp'etudes %	8 266,59 €	8 310,30 €	
moe alp'etudes fixe	4 275,00 €	5 375,00 €	
sps	4 835,00 €		
Etudes complémentaires	800,00 €		
imprevus	9 185,11 €	11 871,86 €	
TOTAL	211 063,81 €	262 994,33 €	474 058,14 €
RECETTES INV			TOTAUX
CAPV /QUAI BUS	13 000,00 €		
DEPART / RD VC	40 000,00 €		
ETAT /DETR 2024	24 000,00 €		
DEPART / TERRITO		44 400,00 €	
DEPART / TERR /NP 11%		2 700,00 €	
ETAT/DETR 2025		28 000,00 €	
FDS CONC CŒUR VILLA	42 748,00 €	51 038,00 €	
DEPART/ 1 ARBRE 1 HAB		2 000,00 €	
TOTAL	119 748,00 €	128 138,00 €	247 886,00 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	91 315,81 €	134 856,33 €	226 172,14 €
AUTOFINANCEMENT TVA	665,27 €	828,96 €	1 494,23 €

W

Madame le Maire précise que des dépenses imprévues ont été portées pour un montant de :

Tranche ferme : 9 185 € HT

Tranche optionnelle 1 : 11 871 € HT

Madame le Maire indique que le taux de subventionnement s'établit à :

Tranche ferme : 57 %

Tranche optionnelle 1 : 49 %

Ceci étant exposé, Madame le Maire propose au conseil municipal :

- L'adoption des travaux « place » et « square » pour un montant estimé à : 262 994,33 € HT
soit 315 593,20 € TTC

- La validation du plan de financement faisant mention d'un autofinancement communal de :
135 685,29 €

Mme RIVIERE, Maire de la commune, rappelle que ce projet n'est pas uniquement basé sur l'embellissement de la place de la mairie. Outre la vétusté du goudron, le revêtement a été très fortement dégradé ces dernières années en raison du passage de nombreux réseaux (fibre, téléphone, assainissement). Le coût de réfection du goudron de la place a été estimé à environ 100 000 €. L'aménagement paysager proposé va permettre de désimperméabiliser et de décarboner la place du village et de proposer un lieu de rassemblement et d'échanges plus agréable à l'attention de l'ensemble des administrés pour un surcoût raisonnable. A noter également que la qualité des travaux permet de bénéficier d'un très bon retour sur subventions. Ce travail a été engagé il y a 3 ans afin de garantir au mieux la qualification des travaux et leur financement. Les subventions obtenues sont le fruit d'un important travail de présentation et de suivi. Il faut également noter que les jeux en place sur le square seront également à changer afin qu'ils répondent aux normes en vigueur. Il n'est pas envisageable de ne plus proposer d'aire de jeux aux enfants du village sur ce secteur. La répartition de l'offre municipale doit être équilibrée sur les 2 villages historiques.

Jean VEDEL précise qu'il s'abstiendra sur cette délibération car il juge ce projet non prioritaire qui intervient en fin de mandat ne permettant pas de laisser une trésorerie suffisante à la prochaine mandature.

Mme RIVIERE lui rappelle que le projet de ces travaux a été initié il y a 3 ans et que la trésorerie estimée pour 2026 s'élèvera dans une fourchette allant de 100 000 € à 180 000 €, 80 000 € de dépenses imprévues pour les travaux ayant été budgétés, laissant une trésorerie suffisante.

Mme GENEVE demande si les 300 000 € issus de la vente des terrains de Pommiers la Placette vont servir à financer les travaux de la place de St Julien.

Mme RIVIERE répond qu'il s'agit d'une excellente question et que non, cette recette issue de la vente des terrains de Pommiers la Placette a déjà servi à financer le remboursement du prêt de la parcelle qui comportait un chalet, la destruction de ce chalet, la mise en œuvre l'aménagement du lotissement et les travaux de réaménagement de la Cure de Pommiers. Pour rappel, au moment de la fusion des 2 communes historiques, le village de Pommiers avait une trésorerie proche de zéro contre une trésorerie largement positive pour St Julien. Les travaux engagés sur la commune nouvelle ont été très importants au cours de ces dernières années et ont permis de créer une extension pour le périscolaire, de rénover l'école, de refaire la route des Fayolles sur Pommiers, de protéger en partie le hameau des Barniers avec l'installation des filets de protection (une dernière tranche sera à mettre en œuvre), de remplacer l'un de nos tracteurs, etc....

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte à la majorité cette proposition avec : 13 voix pour

4 voix contre

1 abstention

1 absent

Objet : 2025-10 Adoption du plan de financement des travaux « Allée du jardinet et place de l'Eglise »

Délibération supprimée

Objet : 2025-11 Attribution du marché « Centre village de St Julien de Ratz » lot 1 : terrassement, voiries et réseaux

Christian Sauzeat, adjoint aux finances, rappelle qu'un dossier de consultation des entreprises (DCE) préparé par la société Alp'études et concernant le lot 1 : VRD (voiries réseaux distribution) sur l'aménagement du centre bourg de Saint Julien de Ratz avait été redéposé sur la plateforme du Dauphiné Libéré le 3 février 2025.

En date du 21 février 2025, il a été procédé à l'ouverture des plis, mission accomplie par la société Alp'études et en présence de Mr Stéphane BUGNON, adjoint à la voirie et aux services techniques.

Les entreprises suivantes ont remis une offre :

CHARTREUSE TP 1998 chemin du Tour du Plan 38134 LA SURE EN CHARTREUSE

LES FILS DE H BRON 73670 ST PIERRE D'ENTREMONT

CARE TP 577 rue de la gare 38470 L'ALBENC

EIFFAGE 24 chemin de Ruy38300 BOURGOIN-JALLIEU

ROUTIERE CHAMBARD 6 rue des fabriques 38160 SAINT MARCELLIN

TOUTENVERT 25 ZI la Gloriette 38160 CHATTE

GUINTOLI 498 avenue du Peuras 38120 TULLINS

2 dossiers ont été jugés non conformes sur la partie administrative et n'ont donc pas été étudiés :

CHARTREUSE TP 1998 chemin du Tour du Plan 38134 LA SURE EN CHARTREUSE

LES FILS DE H BRON 73670 ST PIERRE D'ENTREMONT

APPEL D'OFFRES/ ALP'ETUDES	LOT 1 TERRA	CARE TP	EIFFAGE	ROUTIERE CHAMBARD	TOUTENVERT	GUINTOLI
	VRD					
TRANCHE FERME // PHASE 1						
TOTAL TRANCHE FERME	119 667,00 €	99 962 €	119 102,50 €	92 522,63 €	104 814,25 €	103 296,70 €
TRANCHE OPTIONNELLE 1 / PLACE + SQUARE	LOT 1	CARE TP	EIFFAGE	ROUTIERE CHAMBARD	TOUTENVERT	GUINTOLI
TOTAL / TRANCHE OPTIONNELLE 1	99 444,50 €	72 487,50 €	98 483,00 €	67 920,87 €	74 664,10 €	83 176,90 €
TOTAL LOT 1	219 111,50 €	172 449,50 €	217 585,50 €	160 443,50 €	179 478,35 €	186 473,60 €
NOTE GLOBALE		88,5	80,4	92,5	84,56	86,95

Dans son rapport du même jour, la société Alp'études attribuait la note globale aux entreprises, note issue de critères techniques et de prix.

N
w

	Entreprises	Valeur technique sur 60	Prix sur 40	Total sur 100
1	EIFFAGE ROUTE	51,25	29,15	80,40
2	TOUTENVERT	48,75	35,81	84,56
3	CARE-TP	51,25	37,25	88,50
4	ROUTIÈRE CHAMBARD	52,50	40,00	92,50
5	GUINTOLI	52,50	34,45	86,95

Suite à la délivrance de ce rapport, la commission travaux s'est réunie le lundi 10 mars 2025, pour analyser les offres de ce lot 1.

Après discussion, les membres présents ont retenu la société ROUTIERE CHAMBARD dont l'offre de prix est la suivante :

- Tranche ferme : 92 522,63 € HT
- Tranche optionnelle 1 : 67 920,87 € HT
- TOTAL : 160 443,50 € HT**

Pour une note globale de 92,50 sur 100

Il est proposé au conseil municipal :

- D'attribuer le marché à la société ROUTIERE CHAMBARD pour un montant de 160 443,50 € HT
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce marché en procédure adaptée

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition

Objet : 2025-12 Attribution du marché « Centre village de St Julien de Ratz » lot 2 : aménagements paysagers

Christian Sauzeat, adjoint aux finances, rappelle qu'un dossier de consultation des entreprises (DCE) préparé par la société Alp'études et concernant le lot 2 : aménagements paysagers sur l'aménagement du centre bourg de Saint Julien de Ratz avait été redéposé sur la plateforme du Dauphiné Libéré le 3 février 2025.

En date du 21 février 2025, il a été procédé à l'ouverture des plis, mission accomplie par la société Alp'études et en présence de Stéphane BUGNON, adjoint à la voirie et aux services techniques.

Les entreprises suivantes ont remis une offre :

LAQUET 643 route de Beaurepaire 26210 LAPEYROUSE MORNAY

TERIDEAL TARVEL 90 rue André Citroën CS 60009 69747 GENAS CEDEX

TOUTENVERT 25 ZI la Gloriette 38160 CHATTE

AVERI TP 1 rue Marcel Chabloz 38400 ST MARTIN D'HERES

APPEL D'OFFRE ALP'ETUDES	LOT 2 AMENAG	LAQUET	TERIDEAL TARVEL	TOUTENVERT	AVERI TP
	PAYSAGER				
TRANCHE FERME // PHASE 1					
TOTAL TRANCHE FERME	93 550,00 €	104 330,80 €	91 179,48 €	94 118,70 €	86 029,00 €
TRANCHE OPTIONNELLE 1 / PLACE + SQUARE	LOT 2	LAQUET	TERIDEAL	TOUTENVERT	AVERI TP
TOTAL / TRANCHE OPTIONNELLE 1	192 155,00 €	203 955,48 €	169 516,30 €	179 699,36 €	164 818,00 €
TOTAL TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE 1	285 705,00 €	308 286,28 €	260 695,78 €	273 818,06 €	250 847,00 €
NOTE GLOBALE		83,44	84,55	79,82	68,75

Entreprises	Valeur technique sur 100	Prix sur 40	Total sur 100
AVERI	28,75	40,00	68,75
LAQUET	51,25	32,19	83,44
TOUTENVERT	43,75	36,07	79,82
TERIDEAL TARVEL	46,25	38,30	84,55

Suite à la délivrance de ce rapport, la commission travaux s'est réunie le lundi 10 mars 2025, pour analyser les offres de ce lot 2.

Après discussion, les membres présents ont retenu la société TERIDEAL TARVEL (agence de Veurey-Voroize) dont l'offre de prix n'est pas la moins disante, mais la note globale attribuée est la meilleure (84,55 sur 100)

- Tranche ferme : 91 179,48 € HT
- Tranche optionnelle 1 : 169 516,30 € HT
- TOTAL : 260 695,78 € HT

Pour une note globale de 84,55 sur 100

Il est proposé au conseil municipal :

- D'attribuer le marché à la société TERIDEAL TARVEL (agence de Veurey-Voroize) pour un montant de 260 695,78 € HT
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce marché en procédure adaptée

Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal adopte à la majorité cette proposition avec : 15 voix pour
3 voix contre
1 abstention**

Objet : 2025-13 Attribution de la mission coordination SPS sur l'aménagement du « Centre village de St Julien de Ratz »

Exposé de la situation :

Stéphane BUGNON adjoint en charge de la voirie et services techniques, rappelle qu'en séance de la commission travaux du 10 mars 2025, il a été évoqué la mise en place d'une mission SPS pour l'aménagement du centre village de St Julien de Ratz.

N
w

La société Alp'études a fait appel aux entreprises, il en résulte la réception de 3 devis.

ALPES CONTROLE 4 125 € HT pour 20 réunions phases chantier

MD PREVENTION 3 000 € HT pour 10 réunions + 30 visites

TRACES 4 835 € HT pour 5 réunions + 20 visites

La société Alp'études nous préconise de retenir l'entreprise MD PREVENTION, proposition la plus performante.

Après échange de vues durant cette commission, celle-ci suggère de retenir l'entreprise MD PREVENTION.

Les crédits concernant cette opération seront portés au budget section investissements de 2025.

Il est proposé au vote :

- De valider le devis de l'entreprise MD PREVENTION
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint à la voirie et services techniques à signer tous documents nécessaires à cette opération
- D'affecter la future dépense à l'article 231 opération 804

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition

Objet : 2025-14 Attribution des travaux pour mise en place d'un garde-corps sur mur de soutènement de la cure de Pommiers

Exposé de la situation :

Albin RIBEIRO, adjoint en charge des travaux, rappelle qu'en séance de la commission travaux du 10 mars 2025, il a été évoqué la mise en place d'un garde-corps sur le mur côté sud qui délimite le terrain sur lequel est sise l'ancienne cure de Pommiers et le terrain de boules qui jouxte l'église.

Ce garde-corps est nécessaire pour assurer la sécurité des enfants.

Albin RIBEIRO a fait appel aux entreprises, il en résulte la réception de 2 devis pour un garde-corps de 41m linéaire, à savoir :

ECM ALU 21 697,20 € TTC

BRUNO ET CIE 12 393,48 € TTC

Après échange de vues de cette commission, il a été préconisé de retenir l'entreprise BRUNO ET CIE, l'entreprise la moins-disante.

Les crédits concernant cette opération seront portés au budget section investissements de 2025.

Il est proposé au vote :

- De valider le devis de l'entreprise BRUNO ET CIE
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint aux travaux à signer tous documents nécessaires à cette opération
- D'affecter la future dépense à l'article 2181

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition

Objet : 2025-15 Validation complémentaire de l'adressage

Exposé de la situation :

Stéphane BUGNON, adjoint service technique, voirie et espaces verts, rappelle que par **délibération n°43 du 3 juillet 2023**, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage des voies et lieux-dits de la commune, et a autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Stéphane BUGNON informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est proposé au Conseil municipal :

- de VALIDER le nom attribué à la voie communale et privée
- d'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER la dénomination suivante : (voir tableau ci-dessous).

Voie N°	Voie type	Appellation (dénomination)	Ancienne appellation	Désignation du point d'origine, lieux traversés et point d'extrémité
60	Chemin privé	Chemin de la Bibliothèque		Part de la Route du Village et se termine en impasse 60 mètres plus loin

Après en avoir délibéré,

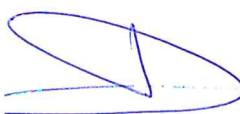
Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition

Points divers :

Cérémonie du 19/03 : remerciement à Fabrice d'avoir représenté la commune pour la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie

Clôture de séance à 21h54

Le maire



Le secrétaire de séance

